

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Éléphant : pourquoi autant d'intérêt ?

DE par son gabarit imposant, l'éléphant est un animal qui cause du tort aux populations paysannes interdites de le tuer. Le mammifère étant une espèce intégralement protégée par les lois gabonaises encadrant la vie de la faune et de la flore. Mais les victimes ne comprennent pas toujours pourquoi les gouvernants lui accordent autant d'intérêt. Tentative d'explication...

Isaac MUKETA MUELE
Libreville/Gabon

LES plaintes des populations contre les éléphants dévastateurs s'entendent de partout aux quatre coins du Gabon. À Lebagny, un village du canton Basse-Lolo, dans le département de la Lolo-Bouengué à Koula-Moutou (province de l'Ogooué-Lolo), le mammifère écume majestueusement le périmètre villageois. Il règne en maître, ravageant champs et plantations. Conséquence : les riverains crient famine parce que toutes leurs récoltes sont en partie ou complètement détruites.

À quelques kilomètres de Libreville, au village Mendza à Kango, chef-lieu du département du Kommo-Kango, Marc Mbongo, cultivateur, est très remonté et personne n'ose le consoler. D'autres habitants du village sont aussi en colère. Les éléphants font régulièrement irruption dans leurs anciens et nouveaux champs, mettant ainsi sens dessus, dessous, toutes les cultures. Ce qui n'est pas sans conséquence pour eux, notamment le risque de manquer de quoi se nourrir et d'être privés de ressources. Or, c'est grâce à l'activité agricole que M. Mbongo et les siens réussissent bon an, mal an, à joindre les deux bouts. C'est le même phénomène qu'on observe à Memba, un village de Lebamba, au sud de la province de la Ngounié. Là-bas, ce sont des populations de pachydermes qui sèment la terreur au point de freiner l'activité agricole traditionnelle des paysans. Ils sortent de leur habitat naturel, comme ce fut le cas dans la commune de Mandji, dans le département de

"Il joue un grand rôle dans l'équilibre écologique par le système de dissémination de ses excréments, fumier de premier choix qui fait tout pousser à son passage".



Les éléphants jouent un grand rôle dans l'équilibre écologique par le système de dissémination de leurs excréments.

Ndolou. Les habitants avaient été perturbés dans leur quiétude, dans la nuit du dimanche 22 novembre dernier, par les barrissements d'un troupeau d'éléphants qui avaient détruit de nombreuses sépultures. Le tort causé par les éléphants aux populations est récurrent. De quoi rappeler que le conflit homme-faune n'en finit pas de faire parler de lui dans le pays. Et semble-t-il, c'est l'éléphant qui l'emporte, parce qu'il ne serait pas considéré comme un simple et banal animal au même titre que les autres qui vivent dans la forêt, mais un mammifère tout à fait particulier.

"Le nouveau Code pénal de juin 2020 en ses articles 432 et 441 et la loi forestière N° 16/2021 portant code forestier en République gabonaise condamne sa chasse et sa capture sous peine de 10 ans d'emprisonnement", explique Henri Paul Muyebissi, ingénieur des techniques des Eaux et Forêts. Mais pourquoi toute cette surprotection de l'éléphant ?

"Les raisons évidentes, c'est que le pachyderme est un potentiel jardinier de la forêt. Il joue un grand rôle dans l'équilibre écologique

par le système de dissémination de ses excréments, fumier de premier choix qui fait tout pousser à son passage. Il se nourrit d'herbe, de bulbes, bourgeons, bambous, des fruits et autres végétaux. Il peut en consommer jusqu'à 225 kilogrammes et boire jusqu'à 190 litres d'eau par jour. En raison de ses besoins très importants, il consacre environ 20 heures par jour à la recherche de nourriture. Il joue un rôle dans la création des voies de communication (pistes) en forêt. C'est une valeur ajoutée de l'écotourisme au Gabon. Dans la survie de l'espèce, l'éléphant fait 22 mois de portée ou grossesse avant de mettre bas. Il est victime de l'exploitation de ses trophées et de ses poils", explique le fonctionnaire des Eaux et Forêts. À l'entendre, l'animal serait une mine d'or vivante.

Mais les populations rurales qui vivent de leurs plantations, ne veulent pas l'entendre de cette oreille. Aux gouvernants de prendre donc les décisions qui s'imposent pour trouver le juste milieu dans le conflit homme-faune qui ne cesse de s'intensifier.

Des excréments utiles aux plantes et à la médecine traditionnelle

IMM
Libreville/Gabon

LES experts agronomes et les spécialistes en matière de l'étude de l'environnement forestier sont unanimes. Les excréments des éléphants sont un fumier important qui fait tout pousser et régénérer les forêts. Ils contiennent un potentiel chimique naturel qui favoriserait l'émergence d'une importante biodiversité.

"L'animal, en consommant des fruits, en prédigère les graines et les rejette dans ses excréments, riches en engrais qui favorisent ainsi la germination et la dissémination de diverses plantes", explique H.P. Muyebissi, ingénieur des techniques des Eaux et Forêts. Le masto-

donte consommerait un volume considérable d'herbe, de bulbes, de bourgeons, de bambous et autres végétaux, de même qu'il avale quantité d'hectolitres d'eau (lire ci-dessus). De sorte que son abdomen serait un véritable laboratoire pour élaborer des substances chimiques bio considérées comme de l'engrais naturel pour enrichir les terres.

"Dans le domaine de la médecine traditionnelle, les tradi-thérapeutes témoignent également des vertus médicinales contenues dans les déchets de l'éléphant. Ils soigneraient plusieurs maux dont souffrent les hommes. Bien appliqués, ils soulageraient les douleurs des pieds et même les morsures d'insectes", révèle un phytothérapeute sous couvert d'anonymat.